



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
19 AVRIL 2021**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 27.04.2021 / Point de PV no 1.1.

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 40 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre la séance à 20.05 heures et, au nom du Conseil communal, souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette Assemblée communale consacrée notamment à la présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2020 de la Commune de Granges-Paccot.

En préambule, M. Schneuwly salue la présence de M. Gerhard Andrey, Conseiller national, Mme Christine Schneuwly, ancienne Députée, Mme Silvia Degex, ancienne Conseillère communale, ainsi que des deux Conseillères communales élues, Mmes Barbara Green-Studer et Nadège Thévoz, lesquelles sont invitées à se lever. La presse est représentée ce soir par Mme Regula Saner, Freiburger Nachrichten, La Liberté s'étant excusée.

Il souhaite également la bienvenue à la Commission financière (ComFin), dont les membres sont tous présents.

M. Schneuwly excuse l'absence de M. Alexis Overney, de Mme Patricia Gaillard Zenger et de M. Jean-Jacques Zenger.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public et par un envoi en tous-ménages le 22 mars 2021, par le Trait d'union no 105 distribué le 30 mars 2021 ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg le 26 mars 2021.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2020
Le procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.
2. Comptes 2020
 - 2.1. Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements 2020
 - 2.2. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
3. Investissements 2021
 - 3.1. Crédit d'investissement pour la prolongation de la canalisation de route au Ch. de la Croix
 - 3.2. Rapport de la Commission financière, discussion et vote
4. Révision du règlement du 14 décembre 2015 concernant la perception d'un impôt sur les appareils de divertissement et sur les appareils automatiques de distribution
5. Approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine
6. Informations sur l'état de la procédure du projet de fusion du Grand Fribourg
7. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Claudine Perler, et pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Jean-Pierre Limat. En cas de vote à bulletin secret, Mme Bénédicte Laville, Secrétaire communale, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 40 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2020 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 22 décembre 2020 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet de la Commune. Ce procès-verbal est approuvé par acclamation avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Bénédicte Laville. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. COMPTES 2020

M. Schneuwly passe la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge des finances.

M. Chassot a le plaisir de présenter les comptes de fonctionnement et des investissements 2020 de la Commune. Les comptes 2020 de la Commune de Granges-Paccot sont bons et le compte de fonctionnement se solde par un bénéfice de CHF 132'050.00. Globalement, les comptes de fonctionnement 2020 présentent un total de produits de CHF 18'389'296.00, en légère augmentation de 1.67% par rapport à l'exercice 2019 et un total de charges de CHF 18'257'245.00, en légère augmentation de 0.99% par rapport à l'exercice 2019.

Du point de vue des comptes d'investissements, il y a lieu de relever que les intentions inscrites en vue de l'acquisition d'une œuvre d'art, par CHF 50'000.00, de la réparation de la halle de sport, à hauteur de CHF 90'000.00, du remplacement de pierres réfractaires dans le CAD, estimé à CHF 100'000.00, ainsi que CHF 60'000.00 pour l'installation d'un abribus à la patinoire-Mettletet devront être votées par l'Assemblée communale en temps opportun. Il en va de même des investissements relatifs au Ch. de la Croix et au raccordement de la Chenevière (côté est) et du réaménagement prévu dans les locaux communaux de Chantemerle 60.

Plusieurs projets ont pu être achevés en 2020, notamment la réfection de la passerelle, l'aménagement paysager de la Rte de Morat et l'achat d'un véhicule.

Les comptes ayant été publiés en détail, M. Chassot présente, de manière graphique, les comptes de fonctionnement et des investissements 2020, par rubrique, le budget 2020 et les comptes effectifs 2019. Il commente brièvement les différences significatives par rapport aux comptes 2019 et/ou au budget 2020.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation détaillée et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Michel Thierrin, Président de la ComFin, pour son rapport. Suite au contrôle des comptes 2020, M. Thierrin informe que la société PKF Fiduciaire, domiciliée à Fribourg, a remis et commenté son rapport de révision au Conseil communal et à la ComFin. De son côté, la ComFin a examiné les comptes de fonctionnement et des investissements 2020 de la Commune de Granges-Paccot. Plusieurs postes de ces comptes ont fait l'objet de questions auxquelles le Conseil communal a répondu à l'entière satisfaction de la ComFin. Sur la base de son examen et du rapport de révision de la société PKF Fiduciaire, la ComFin préavis favorablement les comptes de fonctionnement 2020 se soldant par un excédent de produits de CHF 132'052.00 ainsi que les comptes des investissements 2020.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion aussi bien sur les comptes de fonctionnement que sur ceux d'investissements en précisant que chacun de ces comptes fera ensuite l'objet d'un vote séparé.

La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly procède aux votes.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et des investissements 2020. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée et les personnes ayant participé à ce bon résultat lié notamment à une bonne maîtrise des charges.

3. INVESTISSEMENTS 2021

M. Schneuwly cède la parole à M. Jean-Louis Barras, Conseiller communal en charge des routes.

M. Barras explique que le Chemin de la Croix est actuellement canalisé depuis la route de desserte du nouveau quartier. Depuis plusieurs années, lors de gros orages, le chemin reprend régulièrement les eaux de surface des zones agricoles situées en amont, lesquelles se déversent dans les zones habitées du Ch. de la Croix et de La Faye. La Commune a décidé de prolonger la canalisation existante jusqu'au bout de la zone habitée du chemin afin de récolter ces eaux, afin de les canaliser. Suite à l'appel d'offres, les travaux ont pu être estimés à CHF 65'000.00.

M. Thierrin prend la parole au nom de la Commission financière. Il indique que la Commission financière a pris connaissance du dossier concernant le crédit d'investissement pour la prolongation de la canalisation de la route du chemin de la Croix.

Sur la base de cet examen, la ComFin préavis favorablement ce crédit d'un montant de CHF 65'000.00. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

L'Assemblée communale ratifie l'investissement engagé à l'unanimité.

4. RÉVISION DU RÈGLEMENT DU 14 DÉCEMBRE 2015 CONCERNANT LA PERCEPTION D'UN IMPÔT SUR LES APPAREILS DE DIVERTISSEMENT ET SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES DE DISTRIBUTION

En raison de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2021, de la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les jeux d'argent le 17 septembre 2020.

Cette nouvelle législation comporte des changements importants, dont les principales conséquences pour les communes sont les suivantes :

1. Les cantons et les communes conservent la compétence de soumettre les jeux d'adresse de grande envergure, soit les machines à sous exploitées dans les établissements publics et salles de jeux, à une taxe de 100 francs au maximum (art. 23 al. 1 let. b LICo).
2. Les cantons et les communes ne sont désormais plus habilités à imposer les jeux de distraction, tels que flipper, jeux vidéo, billards.
3. Les petites loteries, comprenant les lotos, ne peuvent plus être intégrées dans les divertissements soumis à la perception d'un impôt.

Ces changements législatifs impliquent une adaptation du règlement communal correspondant ; désormais, seuls les jeux d'adresse de grande envergure et les appareils automatiques de distribution pouvant continuer à être taxés. RS procède à une présentation des articles par chapitre, le texte complet étant simultanément projeté à l'écran.

La modification du règlement du 14 décembre 2015 concernant la perception d'un impôt sur les appareils de divertissement et sur les appareils automatiques de distribution, désormais intitulé règlement concernant la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatique de distribution est approuvée à l'unanimité. Il entrera en vigueur dès son approbation par la DIAF.

5. APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA SARINE

M. René Schneuwly rappelle que, contrairement aux autres districts, il n'existe en l'état aucune association régionale dans le district de la Sarine, les communes se montrant plus divisées qu'ailleurs. Depuis une dizaine d'années, les discussions et tentatives, ciblant la réalisation de projets particuliers, tels que la piscine olympique, n'ont pas abouti, à défaut d'entente sur un montant à fixer pour que l'association puisse procéder à un investissement. A cela se sont ajoutées des dissensions entre les communes périphériques, qui considéraient que les communes du centre devaient participer davantage à la péréquation financière, alors que les communes du centre étaient d'avis que la péréquation cantonale suffisait et que des investissement ponctuels d'intérêt commun ne justifiaient pas d'autre répartition que celle issue de la population légale.

De ce fait, la formulation proposée aujourd'hui n'est certes pas très ambitieuse, mais a permis de passer la rampe. La Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID), réunissant les délégués des communes sarinoises, ayant adopté la version finale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) en date du 4 février 2021, il revient à présent aux organes législatifs des communes concernées, en l'occurrence à l'Assemblée communale, de se déterminer sur les statuts proposés.

La lecture des statuts article par article n'étant pas requise par l'Assemblée communale, M. Schneuwly procède à un commentaire circonstancié du texte soumis au vote.

La discussion n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Les statuts de l'ARS sont approuvés à l'unanimité.

6. INFORMATIONS SUR L'ETAT DE LA PROCEDURE DU PROJET DE FUSION DU GRAND FRIBOURG

M. Laurent Bronchi prend la parole afin de présenter l'état d'avancement du projet de fusion du Grand Fribourg. Il rappelle que l'objectif poursuivi par l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg est de promouvoir la création d'un centre cantonal fort et dynamique par la fusion de neuf communes du Grand Fribourg, à savoir Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne.

Le vote consultatif qui devait initialement avoir lieu en 2020 a été reporté, en raison de la pandémie, au 26 septembre 2021. Une soirée d'information sera organisée à Granges-Paccot le 7 septembre 2021 à 19.30 heures. M. René Schneuwly fait remarquer que le Conseil communal siégera le mardi 7 septembre, de sorte que la date choisie n'est pas optimale.

Suite au vote consultatif, le périmètre définitif de la future commune fusionnée sera défini. En effet, l'opinion exprimée par les citoyennes et citoyens permettra d'accueillir de nouveaux participants, ou au contraire, de prendre acte du retrait de certaines communes.

L'Assemblée constitutive finalisera la convention de fusion qui sera ensuite soumise au vote.

Dans l'intervalle, des groupes de travail ont été constitués afin d'approfondir certaines thématiques, telles que les finances ou le bilinguisme pragmatique tel que pratiqué en Ville de Fribourg.

M. Julien Egger prend la parole. Faisant référence aux différents groupes de travail évoqués, il demande si le projet de fusion prévoit également un groupe de travail spécifique pour les questions énergétiques.

M. Bronchi lui répond que ce n'est pas le cas en l'état, mais le thème a été abordé sous certains aspects. Il rappelle que les délégués étant des miliciens, les problématiques qui requièrent des connaissances particulières sont discutées avec des experts plutôt qu'au sein du groupe de travail.

M. Schneuwly précise que la convention de fusion réglera les aspects principaux du fonctionnement de la nouvelle structure. Les organes constitués devront ensuite débattre de la planification des projets élaborés au sein des groupes de travail.

6. DIVERS

M. Robert Perler, Conseiller communal en charge des déchets, prend la parole et donne des informations générales concernant la mise en service, le 1^{er} juin prochain, de la nouvelle déchetterie intercommunale, située à proximité du terrain de football. S'agissant de l'avancement des travaux, le goudronnage a été terminé avant Pâques et les clôtures sont en train d'être posées, de sorte que les délais de planification devraient pouvoir être respectés.

Le dernier ramassage des objets encombrants aura lieu le 27 mai 2021. Dès le mois de juin, ils pourront être déposés directement à la déchetterie. Au surplus, les types de déchets acceptés resteront inchangés.

La parole n'étant pas demandée par les participantes et participants, M. Schneuwly reprend la parole pour remercier les membres sortants du Conseil communal. Il remercie d'abord Mme Camille Kolly qui a effectué deux mandats en assumant la responsabilité du dicastère de la santé publique et des affaires sociales, fondamentaux pour les personnes dans le besoin ou nécessitant une protection particulière. Elle a œuvré avec compétence, autorité et clarté dans ses dossiers, notamment dans les domaines de l'aide sociale et des curatelles. Mais son apport le plus considérable est sans doute lié au développement des infrastructures d'accueil pré- et extrascolaires.

A Mme Marjorie Jaquet, il adresse ses remerciements pour son soutien en sa qualité de Vice-Syndic. Ses compétences en matière d'aménagement du territoire, dans le dossier épineux de la réforme du PAL ont été particulièrement appréciées. En effet, elle n'est pas tombée dans le piège de l'extension de zones, à l'exception de la déchetterie et du parking d'échange à Englisberg. Le dossier avance et il faut à présent parachever le tout, notamment en ce qui concerne le Plateau d'Agy. Son apport dans le cadre du comité de pilotage du projet de fusion du Grand Fribourg est également relevé.

M. Schneuwly se tourne enfin vers M. Robert Perler à qui il avait demandé, voilà 25 ans, de rejoindre le Conseil communal. M. Perler s'est investi pour la jeunesse et a également occupé la fonction de Vice-Syndic. Au cours de ce quart de siècle, M. Perler a vécu le développement de la Commune, de la Place de Chantemerle à la nouvelle déchetterie. Disponible, fidèle et toujours de bonne humeur, M. Perler a témoigné d'une rigueur et d'une assiduité louables, qui ont rendu la collaboration particulièrement agréable. C'est également grâce à lui que le thème de l'énergie a été mis en avant, notamment par le label « Cité de l'énergie ».

M. Schneuwly souhaite à tous les membres sortants ses meilleurs vœux de succès pour la suite. Après avoir cédé la parole à Camille Kolly et Robert Perler qui désiraient adresser leurs mots d'adieu à l'Assemblée communale, il clôt la séance à 21.50 heures tout en remerciant les participants de leur présence.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly